



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 AVRIL 2025 Salle du conseil municipal

Étaient Présents : Anne-Marie BONOT, Christine BUCHON, Charles CROXO, Stéphanie CROXO, Éric LAFONT, Jean-Michel LAINE, Cyril OZIL, Sylvain OZIL, Caroline RECHT, Jean-Luc SAUVAYRE.

Absents Excusés : Sébastien BOURGUET (procuration à Éric LAFONT)

Secrétaire de séance : Anne-Marie BONOT.

Ordre du jour :

1. URBANISME-ENVIRONNEMENT

- ✓ A568 - Division en 2 parcelles dont 1 terrain à bâtir, achat de 200 m² pour 1000 € Chemin des Huiènes.

2. VOIRIE-ESPACES VERTS

- ✓ Rétrocession ancienne RD 981 — classement dans la voirie communale.

3. BUDGET-FINANCES

- ✓ Approbation du budget Mairie 2025 et délibération
- ✓ Délibération autorisation opérations virements crédits chapitre à chapitre 2025
- ✓ Délibération tarifs communaux 2025
- ✓ Délibération taux d'imposition 2025
- ✓ Délibération RODP Orange 2025
- ✓ Délibération RODP Enédis 2025
- ✓ Délibération RODP GARD FIBRE 2025
- ✓ Délibération subventions aux associations 2025
- ✓ Délibération validant le tableau de gestion et de suivi des emplois de la commune 2025

4. Divers

Préambule :

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du conseil municipal Mme Angie GACHE qui succède à Mme Valérie LAFONT dans ses fonctions depuis mars, à savoir l'entretien des locaux communaux et du foyer.

Signature du compte-rendu de la précédente réunion et des délibérations.

Le compte rendu du précédent conseil est approuvé à l'unanimité

Le quorum est atteint, ouverture de la séance à 18H35.

1. URBANISME-ENVIRONNEMENT

- A568 - Division en 2 parcelles dont 1 terrain à bâtir Chemin des Huiènes.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la REAAL a découvert une conduite publique d'assainissement posée il y a plusieurs années sur un terrain privé, or, le propriétaire de la parcelle souhaite vendre celle-ci. La commune, la REAAL ainsi que le propriétaire tentent donc de trouver une solution amiable.

Mr le Maire propose :

- L'acquisition du lot D issu de la division de la parcelle A 568 pour environ 186 m² au prix de 1.000€

- L'intervention d'un géomètre pour un montant de 1.000€ HT

- Le défrichement permettant la création d'une piste et la pose, assurée et financée par Alès-Agglomération, d'une nouvelle conduite de collecte des eaux usées.

Adopté à l'unanimité

2. VOIRIE-ESPACES VERTS

- Rétrocession ancienne RD 981 — classement dans la voirie communale.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que, lors de l'aménagement de la nouvelle RD 981, le Conseil Départemental a réalisé un contournement, laissant une partie de l'ancienne route en dehors de ce projet (341 mètres) à charge pour la commune d'accepter la rétrocession de cette partie de la voirie. Le Conseil Départemental demande donc à la commune d'entériner cette rétrocession.

Adopté à l'unanimité

3. BUDGET-FINANCES

- Approbation du budget Mairie 2025 et délibération

Monsieur le Maire présente le BP2025 de la commune. Il précise que les sections de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent tant en recettes qu'en dépenses comme suit :

Section investissement :	1 014 118.00 €
Crédit d'investissement :	684 118,00 €
Reste à réaliser :	330 000,00 €
Section fonctionnement :	930 893.16 €
Budget total :	1 945 001,16 €

Le budget 2025 est voté à l'unanimité.

- Délibération autorisation opérations virements crédits chapitre à chapitre 2025

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, le conseil municipal peut autoriser le Maire à opérer des virements de paiement de chapitre à chapitre au sein de la même section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7.5 %.

Le Conseil Municipal doit délibérer pour autoriser Mr le Maire à opérer ces virements.

Adopté à l'unanimité

- Délibération tarifs communaux 2025

FOYER COMMUNAL :

Cautions dégradation :	1 000 €	
Cautions nettoyage :	300 €	
Locations associations du village :	60 €, réveillons St Sylvestre	200 €
Locations habitants du village :	200 €, réveillons St Sylvestre	200 €
Locations autres :	800 €, réveillons St Sylvestre	1 000 €

CIMETIÈRE :

Concession de 4.50 m2 (1.5 X 3 m) :	250 €
Concession de 6.00 m2 (2 X 3 m) :	350 €
Concession de 9.00 m2 (3 X 3 m) :	450 €

COLUMBARIUM :

Concession 15 ans :	150 €
Concession 30 ans :	250 €
Concession 50 ans :	400 €
Emplacement, case 40 cm x 40 cm x 29 cm :	500 €

OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC :

L'occupation du domaine public ne peut pas être gratuite, le montant est donc fixé à :

Cirques, spectacles itinérants, manèges :	100 € unité/jour.
Commerces non sédentaires :	240 € unité/an, payable par semestre à échoir.

Adopté à l'unanimité

- Délibération taux d'imposition 2025

Mr le Maire propose à l'assemblée de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025, et de maintenir les taux actuels, à savoir :

Taxe foncières (bâti) :	42,46 %	général en termes de recettes :	199 987 €
Taxe foncières (non bâti) :	20,01 %		3 602 €
Taxe d'habitation :	9,68 %		12 042 €
		Total de recette attendue :	215 631 €

Adopté à l'unanimité

- Délibération RODP Orange 2025

Montant de la redevance d'occupation du domaine public due par Orange au titre de l'exercice 2025 : 407,68 €.

Adopté à l'unanimité

- Délibération RODP Enedis 2025

Montant de la redevance d'occupation du domaine public due par Enedis au titre de l'exercice 2025 : 241,00 €.

Adopté à l'unanimité

- Délibération RODP GARD FIBRE 2025

Montant de redevance d'occupation du domaine public due par GARD FIBRE au titre de l'exercice 2025 : 18.16 €.

Adopté à l'unanimité

- Délibération subventions aux associations 2025

Le Conseil Municipal d'Euzet décide de reconduire à l'identique les subventions attribuées aux associations pour 2025, soit :

- APE « Le Troubadour » : 25 € par élève qui réside sur la commune d'Euzet,

Adopté à l'unanimité.

- Société de chasse « La Diane » : 300 €

Adopté par 10 POUR et 1 Abstention

- Anim'Euzet : 300 €

Adopté par 10 POUR et 1 Abstention

- Club de l'amitié : 200 €

Adopté par 10 POUR et 1 Abstention

- Euzet Tonic : 200 €

Adopté à l'unanimité.

- L'Entraide Œcuménique en Gardonnenque : 200€

Adopté par 9 voix POUR, 1 Abstention et 1 voix CONTRE

- Les Autres (théâtre) : 200 €

Adopté à l'unanimité.

L'association du Qwan-Ki-Do dans l'impossibilité de fournir un N° de SIRET ne peut bénéficier d'une subvention.

- Délibération validant le tableau de gestion et de suivi des emplois de la commune 2025

Monsieur le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Sur la proposition de Mr le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve à l'unanimité le tableau des emplois comme suit :

TABLEAU DE GESTION ET DE SUIVI DES EMPLOIS DE LA COMMUNE D'EUZET

AU Lundi 14 avril 2025

EMPLOIS PERMANENTS	CATEGORIE	EFFECTIFS POURVUS	EFFECTIFS NON POURVUS	DONT TEMPS NON COMPLETS (Temps de travail hebdomadaire)	DIVERS
ADMINISTRATIF					
Adjoint Administratif Territorial	C	1		1 POSTE A 16 HEURES	(Gestion de la Poste Communale)
Adjoint Administratif Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	C		1	1 POSTE A 35 HEURES	POSTE NON POURVU
Adjoint Administratif Territorial Principal de 1 ^{ère} classe	C		1	1 POSTE A 35 HEURES	POSTE NON POURVU
Rédacteur Territorial	B	1		1 POSTE A 35 HEURES	Secrétaire général de mairie
TECHNIQUE					
Adjoint Technique Territorial	C		1	1 POSTE A 15 HEURES	NON POURVU
	C		1	1 POSTE A 20 HEURES	NON POURVU
	C	1		1 POSTE A 10 HEURES	Entretien des locaux
Adjoint technique Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	C	1		1 POSTE A 20 HEURES	Agent polyvalent
	C	1		1 POSTE A 15 HEURES	Agent polyvalent
SECTEUR SCOLAIRE	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS

4. Divers

✓ Vidéoprotection

Suite à la consultation de diverses entreprises, aux réunions avec les prestataires et aux enquêtes auprès de collectivités déjà équipées, Eric LAFONT présente un tableau comparatif et estimatif des différentes propositions.

L'une des propositions présente l'avantage de disposer systématiquement de caméras de circulation permettant la lecture des plaques d'immatriculation en sus des caméras dites d'ambiance.

Jean-Luc SAUVAYRE souhaiterait qu'une réunion publique soit organisée pour avoir l'avis de la population quant à la pose de caméra de vidéoprotection. Mr le maire rappelle que c'est un dossier étudié depuis plus d'un an ayant alors l'approbation de l'ensemble du conseil municipal, en témoigne la délibération prise à l'unanimité lors du conseil municipal du lundi 19 février 2024, prise à l'époque pour informer la population de notre intention d'équiper la commune de vidéosurveillance et du lancement d'une étude de faisabilité. Personne ne s'est manifesté contre cette intention.

Stéphanie CROXO rappelle que les membres du conseil municipal ont été élu pour prendre des décisions et qu'il est fort regrettable de débattre encore sur des décisions prise voilà un an.

Jean-Luc SAUVAYRE souhaiterait qu'une caméra prévue dans le parking de l'école soit implantée plutôt à l'EHPAD.

Eric LAFONT rappelle que les lieux stratégiques d'implantation des caméras et leurs spécificités sont proposées par les services de la Gendarmerie puis validés par un Arrêté Préfectoral, depuis obtenu.

Mr le Maire Cyril OZIL fait part de son désarroi et précise que l'heure n'est plus au débat révolu quant aux lieux d'installation. Il invite certains élus à s'investir davantage et à concentrer leurs efforts dans les demandes de subventions qui permettraient d'équiper la commune d'un maximum de caméras de vidéoprotection, et propose de passer au vote :

- 1) Qui est favorable à l'organisation d'une réunion publique afin de consulter la population ?

POUR 4 / CONTRE 7.

Sylvain OZIL précise qu'il vote POUR compte tenu du coût total de l'installation et du désengagement de l'Etat qui impose aux communes d'investir considérablement pour pallier aux manques de fonctionnaires de Police ou de Gendarmerie.

- 2) Qui est pour la mise en place de la vidéosurveillance :

POUR 8 / CONTRE 3.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve à l'unanimité le fait de retenir l'entreprise précitée qui a communiqué le devis le plus intéressant,

Autorise Mr le Maire à prendre toutes les mesures et arrêtés nécessaires à l'exécution de la présente décision.

✓ Participation citoyenne :

Afin de parfaire la participation de la commune à cette action, quatre panneaux de signalisation seront mis en place aux entrées du village.

✓ Renouvellement des tables du foyer :

Stéphanie CROXO, après avoir consulté plusieurs entreprises, nous communique un devis portant sur l'acquisition de 20 tables + chariot de rangement pour 2 211 € TTC

L'ensemble du conseil valide la proposition

✓ Aménagement du terrain de boules :

Caroline RECHT propose la mise en place d'un touret en bois sur la place du champ de foire afin de rendre le lieu plus convivial et propose de revoir le revêtement de ce terrain. Elle fait faire des devis de réfection.

Eric LAFONT propose d'interrompre l'alimentation électrique de l'éclairage du terrain de boules, par exemple après 23H afin d'éviter les regroupements nocturnes et les nuisances pour le voisinage direct. Il fait faire des devis par un électricien.

✓ Plan Local d'Urbanisme :

Lundi 07 avril, la commission appel d'offre s'est réunie pour l'ouverture des plis. Après en avoir débattu, la commission présidée par Charles CROXO a retenu un bureau d'étude.

L'ensemble du conseil donne son aval à Mr le Maire pour qu'il notifie aux entreprises le choix de la commission appel d'offre. Conformément à la procédure, une délibération sera prise lors du prochain conseil municipal afin d'entériner définitivement le choix du cabinet et de lancer l'élaboration du PLU.

✓ La CLEDE sollicite un rendez-vous afin de présenter la partie ressource de l'association.

Eric LAFONT et Jean-Michel LAINE vont se rapprocher de cette association pour confirmer le rendez-vous.

✓ Signalisation routière :

En plus de la mise en place de la signalétique de l'EHPAD et du remplacement du panneau « stop » rue du cimetière (qui nous a été volé pour la seconde fois), d'autres panneaux sont à installer ou à remplacer car endommagés ou vétustes. D'autre part, certains marquages au sol sont à refaire.

Stéphanie CROXO et Christine BUCHON s'occupent de contacter les entreprises pour obtenir des devis.

✓ Télécommande supplémentaire pour le vidéoprojecteur :
Sylvain OZIL informe que la demande a été faite, il relance le prestataire.

✓ Subventions :
Caroline RECHT informe de l'attribution de la subvention pour la remise en état des chemins suite aux inondations de 2024. Le montant attribué est de 9 800 €.

✓ Espaces de Télémédecine Territoriaux :
Nous avons eu plusieurs visioconférences avec une entreprise spécialisée en consultation médicale en distanciel. Cyril OZIL s'est à nouveau entretenu avec Mrs Christophe RIVENQ et Patrick CATHELINAU, respectivement Président et DGS d'Alès-Agglomération qui ne sont pas spécialement favorables à ce genre d'installation et trouvent navrant que les Communes et l'Agglo doivent se substituer, une fois de plus, aux manquements de l'État pour pallier aux déserts médicaux. D'autre part, ils travaillent sur une autre solution que nous pourrions développer sur la commune.
Anne-Marie BONOT, qui suit ce dossier, reprendra attache auprès de Mr CUBEDO (responsable santé à l'Agglo) pour en savoir plus.

✓ Compte-rendu de la semaine de stérilisation féline :
La campagne qui devait commencer le lundi 07 avril n'a commencé effectivement que le mardi et s'est terminée le jeudi 10 au soir (soit 24h avant son terme) et sans résultat. La personne chargée de la mise en place des cages a été fort désagréable avec Caroline RECHT lorsque celle-ci lui a demandé comment se déroulerait la capture des chats.
Mr le Maire va faire un courrier afin d'avoir des explications sur le déroulement de cette campagne et nous allons chercher une solution plus pérenne pour régler le problème de la surpopulation féline.

✓ Ramassage des encombrants :
Pour rappel, les administrés souhaitant que leurs encombrants soient collectés par les employés municipaux doivent :
- S'inscrire à l'avance en mairie et notifier ce qu'ils vont déposer
- Déposer les objets devant leur portail
Sont déterminés comme encombrants, des produits n'entrant pas dans un véhicule ou une remorque et qu'ils pourraient déposer eux-mêmes en déchetterie.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20H30.